

Section 4.—Gibier et paysage

Les ressources du Canada en attrait pour le sportsman et le touriste sont uniques autant que variées. Dans les régions boisées et inhabitées, on trouve le caribou, l'orignal, le chevreuil, l'ours et le petit gibier, tandis que dans l'Ouest il y a le cerf du Canada, le moufflon, la chèvre des Rocheuses et l'ours gris. Le lion de montagne ou cougar habite la Colombie-Britannique et les montagnes de l'Alberta, tandis que dans le nord-ouest et l'extrême nord il existe encore des troupeaux de bisons et de bœufs musqués qui jouissent de la protection la plus complète de la part du gouvernement canadien.

Dans les régions boisées du Canada, d'un océan à l'autre, on rencontre la gelinotte à fraise ou "perdrix". La gelinotte à queue aiguë ou "poule des prairies" habite les plaines et les régions partiellement boisées des trois provinces de l'Ouest central. Le francolin habite les montagnes de l'Ouest, tandis que le lapogède, variété de perdrix de l'Arctique, vit dans les plaines dénudées du Nord et dans les hautes montagnes de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Les vallées de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, les rudes régions lacustres du nord du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan, de même que les régions montagneuses de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, offrent une variété d'attractions qui ont valu au Canada sa renommée comme paradis des sportsmen et des campeurs. Les voyageurs par terre et par air ne sont pas les seuls à pouvoir jouir de ces avantages. Grâce à un lacis ténu de lacs et de rivières, dans l'Est du pays surtout, le voyage peut s'effectuer par eau sans difficulté et de façon très intéressante, dans de petites embarcations ou en canot. De plus, un grand nombre de stations d'hiver et de toute l'année offrent des sports d'hiver ajoutés à un décor exceptionnellement pittoresque et à un climat vivifiant malgré sa rigueur. Bien que la pêche à la ligne soit permise dans les parcs nationaux et provinciaux, la chasse y est défendue et la vie sauvage protégée.

Le traité des oiseaux migrateurs.—Ce traité et la législation qui le met en vigueur dans tout le Canada sont administrés par le Bureau des parcs nationaux du ministère des Mines et Ressources et par la Royale Gendarmerie à cheval du Canada. Le traité, en vigueur depuis 1916, a pour objet la protection des oiseaux migrateurs utiles du Canada et des États-Unis. Des renseignements au sujet de ce traité et les ordonnances décrétées pour son application peuvent être obtenus du Régisseur, Bureau des parcs nationaux, ministère des Mines et Ressources, Ottawa.

PARTIE VI.—CLIMAT, MÉTÉOROLOGIE, ETC

Section 1.—Climat

La liste des articles parus dans les éditions antérieures de l'*Annuaire* est donnée au début du présent volume, sous la rubrique "Climat et météorologie". Plusieurs des statistiques qui accompagnent ces articles reposent sur une base de moyennes à long terme et sont encore précieuses mais, au cours des dernières années, la climatologie a accompli des progrès considérables et des stations beaucoup plus nombreuses ont été établies à travers le pays, en vue de réunir ces statistiques, particulièrement en ce qui concerne la période écoulée depuis 1939 et le développement rapide de l'aviation.

Le présent article sur le climat du Canada, dont la partie I est donnée ci-dessous, représente un exposé plus complet du sujet que celui des éditions antérieures de l'*Annuaire*.